

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DES HAUTS-DE-FRANCE

**Séance du 02 décembre 2020
Avis n°2021-03**

Référentiel Faune Hauts-de-France

Rappel du contexte

Le référentiel faunistique est un document faisant état de la liste des espèces de la faune observée ou ayant été observée dans une région donnée. Il existait donc un référentiel faune à l'échelle de la Picardie et un autre à l'échelle du Nord – Pas-de-Calais.

Suite à la fusion des régions, il est nécessaire de faire converger ces deux référentiels ainsi de pouvoir compiler les données à l'échelle de la nouvelle région Hauts-de-France.

Le référentiel Hauts-de-France est donc en premier lieu, une liste taxonomique de la faune avec les noms scientifiques et vernaculaires mis à jour et légitimes. Il constitue ainsi une base préalable aux travaux qui seront menés par la suite d'actualisation des listes rouges, des listes déterminantes ZNIEFF, de calcul de différents indices (rareté...) à l'échelle du territoire. Il s'agit donc d'un document clé qui fera l'objet de mises à jour régulières.

Issu d'un travail partenarial de plusieurs structures et d'experts, le référentiel actuel comprend les groupes taxonomiques suivants : Apoïdes / Amphibiens / Reptiles / Mammifères / Coccinelles / Oiseaux nicheurs / Orthoptères / Rhopalocères / Syrphes, groupes pour lesquels les données sont suffisantes. Il sera complété au fur et à mesure des avancées de la connaissance naturaliste.

Un GT suite à la séance CSRPN du 02/12/2020, a été organisé le 02/02/2021 avec pour objectif de valider une structure stabilisée de l'ensemble des champs attendus associés à ces listes. Il a permis de répondre aux questions sur ces différents champs et de préciser si besoin les méthodes de calcul associés. Ces points sont rappelés et précisés dans l'avis du CSRPN.

Il est rappelé que les résultats (liste d'espèces) issus des travaux menés par les structures et les experts associés ne sont pas soumis à l'avis du CSRPN dans le cadre de l'élaboration du référentiel. En revanche, Le CSRPN sera sollicité au fur et à mesure de la mise à jour du référentiel et notamment pour la validation des listes rouges. Le calendrier de révision des listes rouges est ainsi joint à la fiche d'inscription.

Les données mobilisées pour ce travail ne sont pas exhaustives. Cependant, la mise à disposition de jeux de données conformes aux critères du SINP (validation, interopérabilité, mise à disposition...) transmis par des structures tierces seront intégrés aux travaux en cours.

Avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel des Hauts-de-France

Le CSRPN émet un avis favorable à la mise en œuvre de la démarche d'établissement d'un référentiel « faune » ainsi qu'aux listes présentées en séance qui ont fait l'objet d'un travail intégrant des comités d'experts régionaux pour chacun des groupes.

Il souligne l'intérêt de ce travail préalable de convergence inter-régional (anciennes régions Picardie et Nord/Pas-de-Calais) ainsi que la compilation globale des données effectuée à l'échelle de la nouvelle région Hauts-de-France.

Pour la poursuite du travail, le CSRPN a souhaité en séance qu'un GT puisse être mis en place début d'année 2021 afin de pouvoir aborder et débattre des différentes questions posées en séance.

Le GT s'est déroulé en visioconférence le 02/02/2021. Les principaux points abordés ont été :

- la structure de la table du référentiel (champs attendus, types de classements, statuts, menaces...) a été analysée et a reçu, avec quelques ajustements, l'approbation des membres. Quelques champs ont été ajoutés ou modifiés et retenus :
 - Rareté HdF : cet indice pourrait être calculé pour fin 2021
 - Patrimonialité : afin d'uniformiser avec la flore, il a été décidé de considérer que les espèces déterminantes de ZNIEFF et d'intérêt patrimonial correspondent à la même notion.
 - Espèces exotiques envahissantes : ce champ sera complété en lien avec le travail en cours sur la stratégie régionale relative aux EEE
 - L'indigénat sera rajouté à la table. Il sera défini selon la méthode des listes rouges et sera donc renseigné au fur et à mesure que celles-ci sont établies.
 - Données sensibles, ce champ sera rajouté conformément aux travaux en cours dans le cadre du SINP
 - Certains champs (tendance, argumentaire UICN, niveau de connaissance...) n'ont pas été retenus car ils sont intégrés au travail sur les listes rouges qui seront par ailleurs validées par le CSRPN
 - Sur l'indice de responsabilité, le CSRPN reste partager et invite à être prudent dans sa méthode de calcul.
- Définir le « dire d'expert » et préciser les champs qui en résultent ;
- Les méthodes de calculs associées ont été validées sous conditions d'intégrer les remarques faites lors du GT ;
- Il a été confirmé que le référentiel serait actualisé régulièrement, notamment en intégrant les listes rouges dont le calendrier de réalisation a été présenté lors du GT mais également en fonction de l'évolution des connaissances ;
- La possibilité d'élaboration de listes complémentaires (poissons, araignées...) en fonction de l'évolution des connaissances.

Le CSRPN demande à ce que les recommandations émises lors du GT soient intégrées tout au long de la poursuite du travail sur ce référentiel Faune Hauts-de-France.

Fait le 31 mai 2021
à Amiens

Le Président du CSRPN Hauts-de-France,



Franck SPINELLI